



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎/📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le sept septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs David HALTER, René ARNAUD, Yohann TORD, Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT et Madame Sandrine PEYRON

Était absent excusé : Yves JOUVE

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 6

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 27 août 2015

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 26 juin 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Projet d'échange et acquisition de terrains pour le déplacement de la route communale sous le village

Le Maire expose au conseil qu'afin de régulariser la situation existante, il convient d'acquérir ou d'échanger les parcelles ci-dessous pour réaliser le déplacement de la route communale sous le village :

- A87 appartenant à Mme Marie ARNAUD (acquisition partielle de la parcelle)
- A 544 appartenant à M. Clément MAURIN (en cours)
- A 543 appartenant à M. Paul BAUDRON (échange partiel de la parcelle)
- A 573 appartenant à M. et Mme Vincent PIERI (acquisition partielle de la parcelle)
- A76 appartenant à Régis POINCELET (acquisition partielle de la parcelle)
- A 67 appartenant à M. et Mme Vincent PIERI (acquisition ou échange partiel de la parcelle)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Autorise le Maire à échanger ou acquérir les terrains cités ci-dessus et l'autorise à effectuer toutes les démarches en ce sens.

OBJET : Mise en place d'un poteau incendie au village

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis de la SARL REYNAUD et Fils pour réaliser la mise en place d'un poteau incendie au village. Il s'élève à 3 663.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'accepter le devis de la SARL REYNAUD et Fils pour un montant de 3 663.00 € HT afin de réaliser la mise en place d'un poteau incendie au village.

OBJET : Travaux de voirie et demande de subvention

Le Maire expose au conseil que nous avons reçu une subvention du Conseil Général 05 pour des travaux de voirie communale. La subvention s'élève à 12 800.00 €.

Il propose de réaliser des travaux de réfection de chaussée sur la descente du village. Le devis estimatif de la société COLAS s'élève 18 425.00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût des travaux	18 425.00 € HT
- Subvention CG 05 69.471%	12 800.00 € HT
- Autofinancement 30.529%	5 625.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'accepter le devis de la société COLAS pour un montant de 18 425.00 € HT afin de réaliser les travaux de voirie et accepte le plan de financement détaillé ci-dessus.

OBJET : Travaux « Rue de la Calade », réfection partielle du réseau eaux pluviales

Le Maire expose au conseil le devis de la SARL REYNAUD et Fils concernant les travaux « Rue de la Calade » pour la réfection partielle du réseau eaux pluviales. Il s'élève à 14 770.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'accepter le devis de la SARL REYNAUD et Fils pour un montant de 14 770.00 € HT afin de réaliser les travaux « Rue de la Calade » pour la réfection partielle du réseau eaux pluviales

OBJET : Virement de crédits n°1 BP commune

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de régler l'achat des parts que les conjoints LINAS détiennent dans le Groupement Forestier du Grand Dareyre, il convient de faire le virement de crédit ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	10	Constructions	10 000,00
Total				10 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	10003	Constructions	-10 000,00
Total				-10 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le virement de crédits détaillé ci-dessus.

Questions diverses

- Le conseil demande la prise en charge des frais d'inscription au transport scolaire par le CCAS

Fin de séance à 21h00.

Prochain conseil prévu le 05/10/2015 à 19h00.